Mairie de
SAINT-FRONT
****

COMMUNE DE SAINT-FRONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE 8 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de mars à dix-neuf heures, en application de l'article L,2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Front.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Pascal BLANCHON – Jean-Marc BOULLET - Sébastien CHARRIAUD – Mathilde COLLIGNON - Emilie CZAJKA – Catherine MESNARD – Freddy POUPIN et Nadine ROCHE.

Excusés : Marie-Thérèse CHARRIERE (pouvoir à Sébastien CHARRIAUD) ;
Benoît ROUSSILLON (pouvoir à Jean-Marc BOULLET),

Secrétaire de séance : Nadine ROCHE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

En préambule, M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour le point suivant : **VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE 30 % AU SIVOM D'AUNAC ET AU SIVOM DE SAINT-FRONT-VALENCE-VENTOUSE.** Inscription adoptée.

1) BUREAU DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Dans le cadre de l'élection présidentielle 2022, M. le Maire sollicite les membres du Conseil municipal afin de constituer les équipes du bureau de vote qui seront présentes lors **des scrutins des 10 et 24 avril,** à savoir :

10/04/22	08 h/13 h30	Catherine MESNARD – Emilie CZAJKA – Mathilde COLLIGNON
	13 h 30/19 h	Sébastien CHARRIAUD – Jean-Pascal BLANCHON – Nadine ROCHE
24/04/22	08 h/13 h30	Jean-Marc BOULLET – Freddy POUPIN – Maïté CHARRIERE
	13 h 30/19 h	Sébastien CHARRIAUD – Emilie CZAJKA – Jean-Pascal BLANCHON

Pour mémoire, chaque **bureau de vote** est obligatoirement composé d'un président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire. Les bureaux de vote sont présidés par le **maire**, adjoints ou conseillers municipaux ou encore, à défaut, par des électeurs de la commune choisis par le maire.

Outre M. le Maire, Président, ainsi qu'il suit, composition des bureaux de vote à partir de 19 heures :

10/04/22	assesseurs	Catherine MESNARD – Mathilde COLLIGNON – Jean-Pascal BLANCHON
	secrétaire	Nadine ROCHE
24/04/22	assesseurs	Jean-Pascal BLANCHON – Jean-Marc BOULLET – Maïté CHARRIERE
	secrétaire	Nadine ROCHE

2) ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire communique les prochaines propositions des **orientations budgétaires** sur l'exercice 2022. A partir des nouveaux programmes, aujourd'hui, certaines communes ont de moins en moins de subventions. Malgré cette nouvelle réglementation, certains travaux du FDAC ont été chiffrés. Il y aurait trois chantiers :

- **Saint-Germain** : une partie dégradée du chemin communal pour un montant de 4 648 € ;
- **Chez Pascaud** : en face de Mme Biojoux, l'eau descend, prévoir un caniveau pour un montant de 1 837 € ;
- **Loubarière** : chemin appartenant à la commune après chez M. Barrière, pour un montant de 1 370 € ;

soit un total de : 7 795 €.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopté ces propositions.

Par ailleurs, concernant l'implantation du **défibrillateur automatisé externe (DAE)**, selon l'installation choisie, deux devis :

- à l'extérieur : 1 554 € TTC avec une maintenance annuelle de 78 € TTC
- à l'intérieur : 1 200 € TTC.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire a signé le devis prévoyant l'installation à l'extérieur avec une maintenance annuelle.

De plus, M. le Maire a demandé à Mathilde COLLIGNON, chargée de la conception du **journal communal La Gazette**, si elle avait fait chiffré l'impression prévue par une imprimerie en remplacement des photocopies faites à la mairie.

Mathilde COLLIGNON indique qu'elle est en possession d'un devis établi par l'imprimerie JOULE à Mansle, d'un montant de 185 € HT pour 220 exemplaires.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

3) PAIEMENT D'UN ACOMPTE DE 30 % DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SAINT-FRONT AU SIVM D'AUNAC ET AU SIVOM DE SAINT-FRONT-VALENCE-VENTOUSE

Monsieur le Maire fait part des demandes du SIVM d'Aunac et du SIVOM de Saint-Front-Valence-Ventouse concernant le paiement d'un acompte de 30 % sur la participation de l'année 2022.

Le montant des acomptes respectivement est de 6 637 € et environ 14 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que les acomptes, en l'attente du vote du budget primitif, représenteront au maximum 30 % de la participation financière annuelle de l'exercice précédent.

Il précise que le montant accordé sera repris au budget primitif de l'année en cours et qu'une régularisation de la participation annuelle sera ainsi opérée. Ces dépenses seront imputées à l'article 657358.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de mandater les sommes proposées ci-dessus correspondant à un acompte de la participation 2022 au profit du SIVM d'Aunac et du SIVOM Saint-Front-Valence-Ventouse ;
- s'engage à reprendre ces montants au budget de l'année 2022.

4) QUESTIONS DIVERSES

* A la demande de Maïté CHARRIERE, M. le Maire fait part aux membres qu'elle souhaiterait communiquer des informations aux usagers et ainsi faire publié dans la Gazette un résumé sur la **qualité de l'eau**.

Egalement, étant membre de la commission du patrimoine au sein de la communauté de communes Coeur de Charente, elle fait part d'une éventuelle **exposition sur l'art roman** en pays du Ruffécois qui pourrait se dérouler au sein de la salle des fêtes à Saint-Front. Les dates seront communiquées ultérieurement.

* **Ecole** : les élèves sont en classe de découverte en Haute-Loire à Saint-Julien Chapteuil.

Suite à la réunion du SIVM d'Aunac, le budget a été voté. La participation des communes est en baisse. Un montant de 16 395 € a été inscrit, soit 11,50 € par habitant.

*** Réfection des canalisations d'eau** : fin des travaux et dernière visite de chantier prévue jeudi 11 mars. Rencontre avec le Président du syndicat d'eau, ce qui permettra de faire valider des opérations de goudronnage à refaire et à prendre en charge, notamment sur les voies communales passant devant chez M. Jean-Luc Dedieu et chez le Coq, partie de la route refaite il y a environ 5 ans.

* L'entretien de la **cloche de l'église** a été effectué et la **place de l'église** a été regravillonnée.

* Commande de **calcaire** : 12 tonnes ont été livrées. Les agents communaux vont ainsi pouvoir combler les nids de poule, etc. De plus, une commande d'enrobé est attente.

* **Collecte de dons en faveur de l'Ukraine** organisée par la directrice de l'école : beaucoup de dons.

* Fin du **protocole sanitaire le 14 mars** prochain, M. le Maire espère organiser le repas des aînés prochainement.

* Convocation des **présidents et présidentes d'associations** par M. le Maire le **vendredi 18 mars** à 18 heurs 30.

Les boulistes : ce n'est pas une association, mais une question a été posée a propos de la consommation des deux projecteurs parfois éclairés. M. le Maire précise qu'un devis sera prévu pour connaître la consommation d'électricité.

En l'absence d'autres questions, M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 20 heures.

_____